

**MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE
ET DU DÉVELOPPEMENT**

SECRÉTARIAT GÉNÉRAL

BUREAU CENTRAL DU RECENSEMENT

BURKINA FASO
Unité – Progrès -Justice

Atelier des Nations Unies sur le Programme Mondial 2010 concernant les Recensements de la population et de l'habitation



**QUATRIEME RECENSEMENT
GENERAL DE LA POPULATION ET
DE L'HABITATION (RGPH) 2006 DU
BURKINA FASO**

Bamako, Mali, 6 – 9 Novembre 2006

Présentateur : Adama TIENDREBEOGO,
-Chef du Service de la Population et des Etudes
Démographiques
-Chef de division « Méthodes et organisation des
travaux de terrain »

INTRODUCTION

Le recensement est une opération d'envergure et d'importance nationales. Les indicateurs qui en sont issus sont indispensables au processus de gestion de l'économie et du développement. Conscient de cette importante fonction du recensement, le Burkina Faso organise chaque 10 ans conformément aux recommandations des Nations Unies, un recensement de sa population. Celui de 2006 intervient à la suite de trois autres réalisés respectivement en 1975, 1985 et 1996.

Ce recensement se fait dans un contexte de continuité et de nouveauté, eu égard à la prise en compte des expériences passées et de l'émergence de thématiques nouvelles. A travers ces quelques lignes, nous ferons ressortir quelques traits de ce recensement de 2006 en les mettant en relation avec les recommandations des Nations Unies concernant les recensements de population et des logements.

I. SUJETS DU RGPH

Un atelier national regroupant les représentants des différents départements ministériels et des organisations non gouvernementales et tenu du 18 au 20 avril 2005 a permis de fixer le contenu du questionnaire du RGPH 2006. Certaines demandes en information statistique ont été orientées vers les enquêtes spécifiques de l'Institut National de la Statistique et de la Démographie. Toutefois, à la faveur des préoccupations nouvelles, certaines questions ont été prises en compte. Il s'agit notamment de la possession ou non d'un acte de naissance, des migrations de retour de Burkinabé entre 1996 et 2006 et de la mortalité maternelle. Par ailleurs, le Burkina Faso étant un pays de forte émigration, la saisie de ce phénomène dans le questionnaire de 2006 par rapport à celui de 1996 a fait l'objet d'un module spécial.

Le questionnaire se subdivise en six (6) sections : Identification géographique, caractéristiques individuelles, caractéristiques de l'habitation, émigration, décès des douze (12) derniers mois et tableau récapitulatif du ménage.

La présentation qui suit met en exergue les sujets recommandés par les Nations Unies :

1. Caractéristiques des migrations géographiques et intérieures (sujets dérivés : population totale, localité et milieu de résidence)

Lieu de résidence habituelle
Lieu de naissance
Lieu de résidence il y a un an

2. Caractéristiques de migration internationale

Pays de naissance
Nationalité
Année ou période d'arrivée
Migrations de retour involontaire

3. Caractéristiques du ménage (sujet dérivé : composition du ménage)

Lien avec le chef de ménage

4. Caractéristiques sociodémographiques

Sexe
Age
Etat matrimonial
Religion
Langues (d'alphabetisation et couramment parlées)

5. Fécondité et mortalité

Enfants nés vivants
Enfants encore en vie

Naissances au cours des 12 derniers mois (sujet recueilli directement)
Décès dans le ménage au cours des 12 derniers mois (*y compris décès maternels*)
Orphelins de père ou de mère

6. Caractéristiques de l'enseignement

Aptitude à lire et à écrire
Fréquentation scolaire
Niveau d'instruction

7. Caractéristiques économiques (sujet dérivé : secteur d'activité)

Statut d'activité économique
Occupation principale
Situation dans l'occupation principale
Branche d'activité

8. Caractéristiques du handicap

Statut du principal handicap

9. Caractéristiques de l'habitation

Zone d'habitation
Le type d'habitat
La nature des murs, du toit, du sol
Le Mode principal d'éclairage et d'approvisionnement en eau
Le type d'aisance
Le mode d'évacuation des ordures et des eaux usées
La source principale d'énergie pour la cuisine
Statut d'occupation du logement
Nombre de pièces occupées par le ménage
Biens d'équipement

10. Agriculture

Culture pluviale
Culture horticole
Arboriculture fruitière
Sylviculture
Pêche
Elevage
Equipement agricole

Etant donné les spécificités des contextes nationaux par rapport à certains sujets, les définitions y relatives dans le cadre du présent recensement se trouvent consignées dans les documents techniques.

III. Organisation des travaux de terrain

L'organisation du quatrième recensement général de la population et de l'habitation suit le schéma des recensements généraux de la population et de l'habitation des pays africains. Son organisation et de son exécution s'appuient sur les organes mis en place par le décret créant et organisant le recensement. Il s'agit du bureau central du recensement (BCR) chargés des aspects techniques et du comité national du recensement chargé des aspects administratifs et institutionnels. Le comité national du recensement est représenté dans toutes les unités administratives du pays.

La formation du personnel suit trois niveaux :

- Au premier niveau : formation des délégués régionaux et cadres du BCR à Ouagadougou ;
- Au deuxième niveau : formation des délégués provinciaux et des délégués communaux dans les chefs lieu des treize (13) régions;
- Au dernier niveau : formation des agents recenseurs et des contrôleurs dans les provinces.

Au total, le recensement va mobiliser 13 délégués régionaux, 45 délégués provinciaux, 571 délégués communaux, 14 735 agents recenseurs et 2901 contrôleurs pour une population estimée de 14 642 624.

Etant donné le faible niveau d'alphabétisation au Burkina Faso, des insuffisances de candidats répondant simultanément aux critères de niveau d'instruction et de compréhension de la langue locale seront constatées. Aussi, est-il envisagé d'éventuels transferts de candidats entre communes voisines.

La période du dénombrement est fixée pour de 14 jours, du 9 au 23 décembre 2006 et la méthode utilisée est le porte-à-porte avec interview directe de la population.

II. Tabulations

Le plan de tabulation sera en relation avec la liste des sujets ci-dessus énumérés. Il est conforme aux principes et recommandations des Nations Unies quant aux niveaux de présentation des résultats. Les résultats seront basés sur la population (ou des sous populations) résidente recensée (résidents présents et résidents absents).

Les niveaux de présentation des résultats sont le niveau national, les régions, les provinces et le milieu de résidence. Selon les cas, la présentation tient compte également du sexe et de l'âge. A la demande des potentiels utilisateurs des résultats du recensement, des présentations plus détaillées pourront être produites.

Un fichier des localités sera élaboré et présentera toute la population résidente selon toutes les unités administratives du Burkina Faso (région, province, commune, ville, village et secteurs jusqu'au niveau le plus fin (village ou secteur). Ces résultats seront ventilés par sexe et par âge.

CONCLUSION

Le recensement général de la population et de l'habitation de 2006 du Burkina Faso s'inscrit dans le cadre des recommandations des Nations Unies concernant les différents aspects du recensement. Toutefois, certaines adaptations sont nécessaires pour tenir compte des réalités nationales. L'ensemble des procédures et définitions utilisées dans le recensement seront consignées dans les documents techniques.